



## VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE

### ARRETE

### REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTE DU MONT SAINT MICHEL (RD 976) EN AGGLOMERATION DE DOMFRONT

**Du 12 Décembre 2022 au 12 Juin 2023**

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE

- VU les lois et règlements ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière,
- VU la loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
- VU l'ordonnance n° 2000-930 du 22 Septembre 2000 relative à la partie législative du Code de la Route,
- VU le décret n° 2001-251 du 22 Mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2213-2,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU la demande de l'entreprise CONNECTIC en date du 01 Décembre 2022,
- VU l'avis favorable de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du;19 Octobre 2021

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux de création de poteaux route du Mont Saint Michel, il y a lieu de réglementer la circulation de la Route du Mont Saint Michel en agglomération de Domfront.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** En raison des travaux, la circulation sera réduite à une voie sur la RD 976 agglomération de Domfront

**Du 12 Décembre 2022 au 02 Juin 2023**

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par l'implantation d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La pose, le maintien et la dépose de la signalisation de position seront assurés par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 3:** M. le Maire de Domfront en Poiraise,  
M. le Président du Conseil Départemental,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Domfront en Poiraise,  
L'entreprise en charge des travaux  
et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Domfront en Poiraise, le 12 Décembre 2022

Le Maire,  
Bernard Soul



Certifié exécution compte tenu de sa publication le : 13.12.2022  
Le 13.12.2022  
Le Maire, Bernard Soul